

Actualisation de l'inventaire Air/Climat/Energie en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – v13

INVENTAIRE V13.1

Novembre 2026

Les mises à jour réalisées dans l'inventaire v13.1 (2007-2024) par secteur sont synthétisées dans le tableau suivant :

Secteur	Niveau de calcul v13.1	Précision
Bilan des productions		Les calculs ont été effectués en intégralité jusqu'en 2024. Parmi les améliorations notables : - Pompes à chaleur individuelles : évolution de la méthodologie de calcul. Les PAC aérothermiques sont comptabilisées en énergie renouvelable par cohérence avec les bilans nationaux. Le calcul prend en compte seulement la part de chaleur captée dans l'environnement, sur la base du facteur de performance saisonnier des équipements - Solaire photovoltaïque : refonte de la reconstitution des puissances et de la répartition du solde régional, impact important sur les productions communales historiques - Solaire thermique : mise à jour des coefficients et des sources de données, entraînant une révision des productions historiques
Bouclage LTECV gaz et électricité		Les données de consommation locale d'énergie (art.179 LTECV) ont été traitées et utilisées pour boucler les données d'électricité et de gaz naturel pour la période 2007-2024. Le bouclage est réalisé à la commune et par secteur d'activité. Des correctifs ont été apportés pour résoudre des incohérences d'affectation et de valeur dans les données sources.
Industrie – Production d'énergie - Déchets		Secteur mis à jour et calculé en intégralité jusqu'en 2024. Diverses modifications liées à l'amélioration continue et aux évolutions des données GEREP. Suppression de doublons dans les réseaux de chaleur. Correction d'un bug de données manquantes lors du calcul de GES indirects.
Aérien		Le secteur a été calculé en intégralité jusqu'en 2024. Les données sources DGAC utilisées ne sont plus détaillées par phase LTO. Elles ne contiennent plus les données de mouvement des avions à pistons, qui ont été recalculées à partir des années passées.
Routier		Les calculs ont été réalisés jusqu'en 2024. Pas d'évolution méthodologique par rapport à la version précédente.
Ferroviaire		Le secteur a été recalculé jusqu'en 2024. Les facteurs de consommation et les facteurs d'émission ont été mis à jour sur tout l'historique. Les trafics jusqu'en 2016 n'ont pas été modifiés, les trafics des années suivantes ont été calculés à partir de l'année 2016 et de l'évolution des trafics au niveau national, avec une distinction transport de voyageurs ou de marchandises.

Secteur	Niveau de calcul v13.1	Précision
Maritime		Secteur mis à jour et calculé pour l'ensemble des ports jusqu'en 2024. Le calcul des consommations a été amélioré sur les ports de Marseille et Nice à travers la prise en compte de données armateurs. Les données historiques entre 2007 et 2012 ont été retravaillées pour les ports de Toulon et Nice. Les données des phases manœuvre et croisière ont été retravaillées pour les ports de Nice, Toulon, La Seyne et Villefranche. Prise en compte de la charte croisière 2021 pour Toulon et La Seyne. → Ces modifications ont un impact sur les émissions, notamment : - une révision à la baisse des émissions de Nox sur la période 2007-2012 pour les ports de Toulon et La Seyne - une révision des niveaux d'émission de CO2 de chaque port sur la série, avec notamment une baisse pour le port de Marseille et globalement une hausse pour les autres ports notamment pour les données historiques
Résidentiel		Le calcul n'a pas été relancé en intégralité. Les données historiques ont été actualisées selon l'évolution des données de bouclage pour les consommations régionales et LTECV. Les données 2024 proviennent des données 2023 pondérées sur l'évolution 2023-2024 des consommations. Correction des données de consommation de bois et des émissions associées par cohérence avec l'actualisation des données SDES (impact sur la tendance 2022 notamment).
Tertiaire		Le calcul n'a pas été relancé en intégralité. Les données historiques ont été actualisées selon l'évolution des données de bouclage pour les consommations régionales et LTECV, avec le retrait des consommations liées à l'électrification à quai des navires. Les données 2024 proviennent des données 2023 pondérées sur l'évolution 2023-2024 des consommations.
Agriculture		Le calcul n'a pas été relancé. Les données énergétiques ont été actualisées sur la base de l'évolution des données de consommation régionales et locales (LTECV). Les émissions non énergétiques 2024 sont issues d'une duplication des années précédentes.
Incendies de végétation		Le secteur incendies de végétation a été recalculé sur toutes les années jusqu'en 2024. Les facteurs d'émission ont été mis à jour en tenant compte du couvert végétal, ce qui entraine une révision à la baisse des émissions de particules et une hausse des émissions des autres polluants. Les données calculées sur la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ont été améliorées.
Biogénique (hors incendies)		Pour les autres sources biogéniques, les données 2015 sont dupliquées jusqu'en 2024.
Fluvial		Le secteur n'a pas été recalculé : les données 2010 ont été dupliquées sur 2024.
Séquestration carbone		Le secteur n'a pas été recalculé : les données 2023 ont été dupliquées sur 2024.

XX : Mise à jour complète XX : Mise à jour partielle XX : Report/Duplication

Evolution des formats de rapportage :

- Le périmètre du format « approche scope 2 » a évolué pour les émissions de GES et les consommations liées aux transports aérien et maritime : les données incluent désormais toutes les phases de proximité (LTO pour l'aérien, quai/rade/manœuvre pour le maritime), peu importe l'origine/destination du trajet. En revanche, le bilan n'inclut pas les données issues des phases de ½ navigation : celles-ci peuvent toutefois être consultées via l'affichage des sources additionnelles.
  NB : Jusqu'à la version 12.3, le périmètre du format « approche scope 2 » pour les émissions GES et les consommations était similaire à celui du format PCAET : comptabilisation des trajets domestiques, les trajets internationaux étant hors total mais affichés dans les sources additionnelles.

- Les émissions GES des incendies de végétation ont été intégrées dans le périmètre du format PCAET. Ces données font partie des émissions GES liées à l'utilisation des sols, qui sont distinguées dans deux secteurs dans l'inventaire AtmoSud : la séquestration carbone (accroissement, récolte, changement d'occupation, mortalité) et les incendies de végétation.
  NB : dans les éditions précédentes, ces données étaient affichées en sources additionnelles pour le format PCAET et le bilan GES n'était donc pas exhaustif pour ce format. Les émissions de polluants atmosphériques liées aux incendies et au secteur biogénique ne font pas partie du rapportage réglementaire du PCAET, mais sont disponibles dans les sources additionnelles.

Siège social
146 rue Paradis « Le Noilly Paradis »
13006 Marseille

Site de Nice
37bis avenue Henri Matisse
06200 Nice

Site de Martigues
06 Route de la Vierge
13500 Martigues

atmosud.org
04 91 31 38 00
contact.air@atmosud.org

AtmoSud
Inspirer un air meilleur

SIRET : 107 955 254 00019 - **APE - NAF :** 7120B - **TVA intracommunautaire :** FR40107955254